

DEC190571DR18

Décision portant nomination de Mme Aline Macau aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité Moy1800 intitulée Délégation Hauts de France

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11/10/2010 nommant Mme Françoise Paillous déléguée régionale de la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 20/09/2018 ;

Considérant que Mme Aline Macau suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 22/11/2018 au 29/01/2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aline Macau, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS MOY1800, à compter du 01/02/2019.

Mme Aline Macau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Aline Macau est placée directement sous l'autorité de la déléguée régionale.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 05/02/2019

La déléguée régionale
Françoise Paillous

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

